

Avis d'enquête publique

Relatif à la révision du zonage d'assainissement et à l'élaboration du zonage pluvial de la commune de Bourg-lès-Valence.

Une mise à jour du zonage d'assainissement est nécessaire pour le mettre en cohérence avec le tracé du réseau d'assainissement collectif et les projets d'extension de ce réseau. La réalisation du zonage eaux pluviales répond aux exigences réglementaires.

Une enquête publique sur ces zonages d'assainissement et pluvial sera ouverte pendant une durée de 35 jours du vendredi 22 mars au vendredi 26 avril 2019 à 17 heures inclus.

Les pièces du dossier seront disponibles sur le site de la Communauté d'Agglomération <http://www.valenceromansagglo.fr>.

Elles seront également déposées à la mairie de Bourg-lès-Valence avec un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Ces pièces seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

- *Communauté d'Agglomération
direction de l'Assainissement, à l'attention du commissaire enquêteur,
1 place Jacques Brel
26 000 Valence*

Ou par courriel à l'adresse :

enquete-publique-zonage-assainissement-blv@valenceromansagglo.fr

Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif, M. André AUBANEL, recevra à la mairie de Bourg-lès-Valence :

- le 22 mars de 9 à 12 heures
- Le 11 avril de 9 à 12 heures.
- Le 26 avril de 14 à 17heures

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an

- à la mairie de Bourg-lès-Valence aux jours et heures d'ouverture,
- à la direction de l'assainissement 70, rue André-Marie Ampère à Chatuzange-le-Goubet aux jours et heures d'ouvertures,
- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.